

Rapport du conseil communal du 22 janvier 2024

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Philippe Leerschool, Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Sébastien Doutreloup, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Lucie Voué, Madame Isabelle Moreau, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Conseillers;

Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Monsieur Michel Beaufays, Monsieur Patrick Heyen, Conseillers;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous revenons sur le point 28 (Installation d'un lieu de débat démocratique - Décision) que nous avons déposé lors conseil communal précédent.

Dans l'argumentation du collège, nous ne comprenons pas bien le passage suivant et demandons une explication.

Considérant qu'il ne faut pas confondre les droits fondamentaux qui pourraient être mis à mal au niveau fédéral, européen et mondial avec une gestion communale où le droit des citoyens est totalement respecté ;

Monsieur le Bourgmestre réfléchit. Il nous signale que ce passage avait été lu. Il finira par nous répondre qu'il ne faut pas confondre les différents niveaux (local, fédéral, européen).

Cela nous l'avions compris. Nous n'aurons pas d'autre réponse.

2. Présentation du Directeur du Foyer culturel de Sprimont - Information

Pas de vote pour ce point, il s'agit d'une information.

Monsieur Sébastien Crepe, directeur du Foyer culturel s'est présenté.

Il nous a donné plusieurs informations sur l'année écoulée, sur le public, les partenariats mais aussi sur l'écriture du prochain projet et les grandes lignes à venir.

Il terminera en précisant que la « porte est ouverte aux citoyens: si vous avez des choses à dire, à suggérer ».

3. Démission de Madame Noëlle WILDERIANE de son mandat de conseillère communale – Acceptation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**4. Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau conseiller -
Prise d'acte**

Mme Françoise Grignard a presté serment et est maintenant installée comme conseillère communale.

5. Tableau de préséance des conseillers communaux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

6. CPAS - Démission de Madame Françoise GRIGNARD de son mandat de Conseillère de l'Action sociale - Acceptation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

7. CPAS - Election de plein droit d'un Conseiller de l'Action Sociale - Prise d'acte

Monsieur Julien Cahay devient conseiller de l'Action Sociale.

8. Recours au Conseil d'Etat - Autorisation d'ester en justice et ratification de la désignation d'un avocat - Dossier SRL LUDO-ELEC - Transformation d'une maison en gîte - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Mise en place d'une Commission Consultative Communale pour la Coopérative d'Energies Renouvelables - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

La commune a droit à une représentation de 25 %. Le choix a été fait d'une coopérative mixte politique et citoyenne.

Un appel aux candidats intéressés a été fait.

Nous avons reçu 15 candidatures (aucune candidature féminine).

La commission rassemblera 11 membres.

Président : Monsieur Roland Minguet (ASBL Vent d'ici)

Représentation politique minoritaire : Monsieur Luc Delvaux (Bourgmestre), Monsieur Philippe Leerschool (échevin de l'environnement), Monsieur Michel Beaufays (pour le Mouvement Citoyen de Sprimont), Madame Laure Malherbe (pour Les Engagés).

Les autres membres de la commission :

Messieurs Guillaume Delporte, Eric Domken, Philippe Gilson, Philippe Labouille, Jérôme Martin, Benoît Michel.

2 suppléants : Monsieur Daniel Collienne et Monsieur Jean-Pierre Balthasar

La 1ère réunion d'installation de la commission aura lieu le 12 février 2024.

Il n'y aura pas de jeton de présence.

10. Modification du règlement de la Bibliothèque Ludothèque communale de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) - Convention relative à la participation dans les frais de fonctionnement d'un véhicule de consultation mobile - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Effet rétroactif pour la convention 2023.

12. Règlement complémentaire de police - Création d'un emplacement PMR devant la bibliothèque de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Notre mouvement et les conseillers des Engagés faisons remarquer qu'il nous semble impossible pour une personne en chaise roulante garée sur cet emplacement, par exemple, de pouvoir accéder à la bibliothèque (bord du trottoir trop haut, trottoirs qui penchent vers la route ...)

Les Engagés font remarquer que la même situation serait vécue par une personne garée sur la place réservée aux personnes porteuses d'un handicap qui souhaiteraient profiter de la bibliothèque : impossible d'aller du petit parking à la bibliothèque.

La commission pour les personnes porteuses d'un handicap a-t-elle été consultée ? réponse : « non »

Avez-vous consulté une personne à mobilité réduite ? réponse : « non ».

Monsieur le Bourgmestre ajoute : « si vous venez avec des béquilles, c'est cette place-là qui convient ».

NB : nous ne pensons pas que le fait d'utiliser des béquilles soit une condition suffisante pour bénéficier d'une carte « personne porteuse d'un handicap ».

13. Désignation d'un nouveau fonctionnaire sanctionnateur provincial - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

14. Marché de Travaux - Transformation d'un bâtiment existant en crèche communale à Sendrogne - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

15. Coordination Accueil Temps Libres (CATL) - Rapport d'activités 2022-2023 - Plan d'actions 2023-2024 - Information

Pas de vote pour ce point, il s'agit d'une information.

16. Convention entre la Commune et l'ASBL Culture Education Loisirs - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

1,27 euros par enfant sprimontois par jour.

17. Convention entre la Commune et le Service d'accueillantes d'enfants conventionnées "Accueil des Tout-Petits" - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Questions orales

Le Collège informe le Conseil communal que le délai de tutelle pour l'approbation du budget est prorogé jusqu'au 5 février 2024 et que par conséquent tant que le budget n'est pas formellement approuvé (ou réformé) par l'autorité de tutelle, la règle des douzièmes provisoires s'applique pour les dépenses ordinaires (sauf exceptions strictes et nécessitant éventuellement une décision motivée du collège communal) et aucune dépense d'investissement ne peut être engagée sauf le cas d'un projet prévu mais non entamé en 2023.

MCS : une suite a-t-elle été donnée au courrier que M. Dozo a transmis à l'administration et conseillers communaux ?

Le Collège : le dossier est actuellement instruit dans le respect de la procédure prévue par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

MCS : un avocat a été désigné dans le cadre de l'examen des baux à ferme. Quelle est précisément sa mission ?

Le Collège : comme indiqué au procès-verbal de la séance du Collège auquel a accès tout conseiller communal, l'avocat désigné devra réaliser une analyse de la situation, vérifier la validité et régulariser, si nécessaire les baux en cours.

MCS : concernant la ZACC des XII Hommes, l'étude reprise dans le dossier de demande de permis est positive et prétend que c'est en ordre au niveau de la perméabilité des terrains, or il y a de très gros problèmes de perméabilité.

Le Collège : est d'accord qu'il y a un problème de perméabilité du sol et est étonné du résultat positif de l'étude. Pour rappel le Collège ne s'est pas encore prononcé sur ce dossier. Il est plus que probable qu'une étude supplémentaire soit demandée ainsi que des forages.

Depuis le dernier Conseil communal, une réunion s'est tenue avec des représentants des riverains et une autre est prévue avec la SWDE le lendemain.

MCS : afin de garantir une neutralité, la nouvelle étude pourrait-elle être commandée au nom de la Commune et payée par le promoteur ?

Le Collège : a priori ce n'est pas possible. Le bureau d'étude agréé qui réalisera l'étude supplémentaire devra de toute façon rester indépendant et honnête.

Il faut par ailleurs noter que dans l'étude positive reprise dans le dossier, le bureau d'étude mentionne que les normes sont respectées tout en attirant l'attention que les mesures sont tout de même faibles. Le bureau n'était pas obligé d'écrire cela. Cela va donc déjà dans le sens que des travaux complémentaires devront de toute façon être réalisés le cas échéant.

MCS mentionne qu'il y a un souci avec le formulaire de demande de Manifestations disponible via l'E-guichet.

Le Collège : ce sera examiné par le service compétent.